Ecole Notre-Dame des Oliviers

30 bis av du Dr Mallet 15300 MURAT Tel : 04.71.20.08.08

ndoliviers@wanadoo.fr

http://ndomurat.eklablog.com

Fiche de renseignements

Année scolaire 201../202..

Flàva .

EICYC.					
Nom:					
Prénom:					
Classe:					
Date de naissance :					
Parents / représentant légal :					
Père:	Mère:				
Nom:	Nom:				
Prénom:	Prénom:				
Profession:	Profession:				
Adresse:	Adresse:				
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :				
Téléphone travail :	Téléphone travail :				
Téléphone portable:	Téléphone portable:				
Adresse mail:	Adresse mail:				

En cas d'accident, prévenir :					
* Les parents en premier lieu. * Si aucun n'est joignable, merci de préciser quelles sont les personnes s enfant.	usceptibles de prendre en charge votre				
tel :					
tel :					
tel :					
Contre-indications médicales éventuelles :					
Contre-marcations medicales eventuelles					
Délégation annuelle de pouvoir en cas d'	urgence :				
Je, soussigné(e)	e de l'école à prendre, en cas d'urgence ts, d'hospitalisation ou d'intervention er ci-après désigné : (sans précision de votre part, l'enfant ier le plus proche). e joindre mon conjoint) aux numéros				
Docteur tel:					
Autorisation de consentement à l'obtention, le traitement, la difficience (images, voix et production) dans le cadre des ac	S				
Informations sur cette autorisation	:				
L'établissement s'engage à ce que les images ne soient en aucun c contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra à la réputation de la personne. Aucune rémunération ou contrepartie de q accordée à l'enfant et à ses représentants légaux. D'autre part, les respon faire valoir leurs droit d'accès, droit de rectification et droit à l'oubli sur « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Dans ce cas, ils devront l l'établissement en justifiant de leur identité. Cette acceptation est valabl l'enfant dans l'établissement (loi N°2018-493 du 20 juin 2018 relative à personnelles)	a pas porter atteinte à la vie privée ou quelque nature que ce soit ne sera sables légaux des enfants pourront ces données (art 34 de la loi e faire savoir par écrit à e pour la durée de scolarisation de la protection des données				
Autorisation : Pour qu'un personnel de l'Enseignement catholique filmer mon enfant et ses productions dans le cadre cité ; pour qu'il puisse sons sur les supports suivants : papier, CD-Rom ou DVD, site Internet de diocésaine, presse écrite et télévisée,	e reproduire et diffuser ces images ou				
Je soussigné(e), Mme/M par	ent ou tuteur légal de l'enfant				
, scolarisé à l'école Notre Dam > consens * > refuse *					
* barrez la mention inutile Signature de	s parents				

Convention établie entre l'école Notre Dame des Oliviers de Murat et les parents :

* Par la	signature	de c	ette	fiche	de	rense	eigne	ements,	le(s)	parent(s)	s'engage	(nt)	à insc	rire
l'enfant							en	classe	de			au	sein	de
l'établissement l'école Notre Dame des Oliviers de MURAT, pour l'année scolaire														
20	- 20													

- * Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif via le site Internet de l'école, et du règlement intérieur remis à leur(s) enfant(s) au cours la semaine de la rentrée des classes.
- * Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement, l'école Notre Dame des Oliviers de MURAT.
- Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier (feuille de tarification donnée aux familles et postée sur le site Internet)
- * Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour ses activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance dans le délai du mois de septembre.
- * La présente convention est d'une durée équivalente à l'année scolaire.

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'école du règlement correspondant à la somme demandée pour le mois en cours.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- → Le déménagement,
- → Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...
- → Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.
- * Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, au plus tard le 1er juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1er juin) pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...)

Fait à	le		
Signature du Père et de la Mère ou de la personne responsable de l'enfant			